

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 21 août 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets tenue le 21 août 2018 à 19 h 30 au centre administratif de la Commission scolaire des Sommets.

PRÉSENCES

M. Jean-Philippe Bachand, président
M. Robert Bureau
M^{me} Lisette Fréchette
M^{me} Annic Gingras
M. Jean-Claude Gosselin
M. Jérôme Guillot-Hurtubise
M. Réjean Lacroix, vice-président
M. Daniel Lavoie
M. Stéphane Lépine
M. Steve Pelletier
M^{me} Caroline Lacroix, commissaire parent au primaire
M^{me} Hélène Ménard, commissaire parent EHDAA
M^{me} Charlotte Paré, commissaire parent au secondaire

Et Édith Pelletier, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications
Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles
Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives
Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines
Josée Roy, directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire
Alain Thibault, directeur adjoint du Service des ressources matérielles
Jocelyn Thibodeau, directeur du Service de l'informatique et du transport scolaire

ABSENCE

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 H 30

Le président, Jean-Philippe Bachand, constate le quorum et ouvre la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-2018-97

Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2018

CC-2018-98

Il est proposé par Caroline Lacroix, commissaire, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 26 juin 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Lyne Beauchamp fait le suivi des affaires découlant du procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

PRIORITÉS 2018-2019

La directrice générale, Édith Pelletier, présente les priorités 2018-2019 de la Commission scolaire des Sommets dont :

- La mise en œuvre du PEVR ;
- L'élaboration des projets éducatifs dans les établissements ;
- L'amélioration du fonctionnement du CRR ;
- Et veiller à l'équilibre budgétaire et l'optimisation des processus.

COMITÉ DE TRAVAIL (pour septembre)

La liste des comités de participation des commissaires est déposée en projet pour une décision à la séance du 18 septembre 2018.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

PRIX RECONNAISSANCE

CONSIDÉRANT la création du Programme de reconnaissance des commissaires de la Commission scolaire des Sommets ;

CONSIDÉRANT que deux bourses seront remises lors de la fête de la reconnaissance qui se tiendra le 11 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT l'ensemble des projets présentés lors des séances du conseil des commissaires tenues en 2017-2018 ;

CONSIDÉRANT les critères de sélection à savoir le rayonnement du projet, l'engagement du personnel dans le projet et l'impact de ce dernier sur l'organisation, l'innovation et les valeurs promues par le projet ;

CONSIDÉRANT les délibérations des membres du jury ;

CC-2018-99 Il est proposé par Lisette Fréchette, commissaire, et résolu :

D'attribuer les bourses suivantes, à même le budget du conseil des commissaires :

Prix réalisation : Le prix réalisation est remis au projet *Classe Harry Potter* de l'école de l'Arc-en-Ciel.

Prix innovation : Le prix innovation est remis au projet *La pratique de la pleine conscience* de l'école du Val-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE ET
COORDONNATEUR SECTORIEL DE LA GESTION DES
INCIDENTS - ADOPTION**

CONSIDÉRANT la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*, la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale*, l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information, et la volonté du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information ;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit nommer un responsable de la sécurité de l'information (RSI) ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres de la Table des DG de l'Estrie de procéder à la nomination d'une seule et même personne qui agirait à titre de RSI régional ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de confier cette responsabilité à la personne qui assume les fonctions de secrétaire général ;

CONSIDÉRANT l'offre de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke de confier ce mandat à son secrétaire général ;

CC-2018-100 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

QUE le conseil des commissaires confie à Donald Landry, secrétaire général de la CSRS, les fonctions de responsable de la sécurité de l'information pour la Commission scolaire des Sommets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**COORDONNATEUR SECTORIEL DE LA GESTION DES INCIDENTS –
ADOPTION**

CONSIDÉRANT la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*, la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale*, l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information, et la volonté du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information ;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit nommer un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI) pour la représenter en matière de gestion des incidents auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI) ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de confier cette responsabilité à la personne qui assume à la commission scolaire les fonctions de directeur de l'informatique ;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire peut nommer un substitut au coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents auprès du DRI ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de confier cette responsabilité à la personne qui assume à la commission scolaire les fonctions de technicien en informatique, classe principale ;

CC-2018-101 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires confie à Jocelyn Thibodeau, directeur de l'informatique les fonctions de coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI);

QUE le conseil des commissaires confie à Réjean Desmarais, technicien en informatique, classe principale les fonctions de coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS ET FORMULAIRE DE DIVULGATION DE
RENSEIGNEMENTS NOMINATIFS**

La secrétaire générale, Lyne Beauchamp rappelle les règles relatives aux conflits d'intérêts.

Conformément à l'article 175.4 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. chap. I-13.3), la secrétaire générale demande aux commissaires de signer un formulaire de dénonciation d'intérêts.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

La secrétaire générale rappelle les règles relatives à la confidentialité des renseignements nominatifs reçus des commissaires et recueille les renseignements nominatifs nécessaires à la charge de commissaire.

Conformément à l'article 53 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics (L.R.Q., chap. A-2.1), la secrétaire générale demande aux commissaires l'autorisation de divulguer ou non les renseignements nominatifs.

ORDRE DU MÉRITE SCOLAIRE

L'Ordre du mérite scolaire aura lieu le 17 novembre 2018.

CC-2018-102

Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE la Commission scolaire des Sommets soumette la candidature d'Édith Pelletier, directrice générale, pour recevoir la médaille de l'Ordre du mérite scolaire décernée par la Fédération des commissions scolaires du Québec, section de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ORGANISATION SCOLAIRE

Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives, présente l'état de situation au regard de la clientèle scolaire et de l'organisation scolaire pour 2018-2019.

PISTE D'ATHLÉTISME À L'ÉCOLE SECONDAIRE DE LA RUCHE – MODIFICATION À LA DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT que le Centre de conditionnement physique de Memphrémagog inc. a fait une demande de subvention au gouvernement du Québec pour la modernisation de la piste d'athlétisme de l'école secondaire de la Ruche ;

CONSIDÉRANT que cette subvention a été accordée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) ;

CONSIDÉRANT les délais importants engendrés par la signature d'un bail emphytéotique avec le Centre de conditionnement physique de Memphrémagog inc., délais qui pourraient retarder de façon importante le début des travaux ;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le directeur des infrastructures du MÉES, M. Patrick Lachapelle, de modifier le nom du bénéficiaire de la subvention ;

CONSIDÉRANT que les engagements financiers de la commission scolaire de 25 000 \$ ou plus selon ses disponibilités financières restent inchangés ;

CONSIDÉRANT que les engagements financiers des partenaires impliqués demeurent les mêmes ;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CC-2018-103 Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE la directrice générale, Édith Pelletier, soit autorisée à signer tous les documents nécessaires au transfert de la subvention de 802 850 \$ du Centre de conditionnement physique de Memphrémagog inc. à la Commission scolaire des Sommets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**OCTROI DE CONTRAT – PISTE D'ATHLÉTISME À L'ÉCOLE
SECONDAIRE DE LA RUCHE**

CONSIDÉRANT l'aide financière du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) au montant de 802 865 \$ dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la piste d'athlétisme à l'école secondaire de la Ruche ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 23 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de procéder à l'octroi du contrat dans le meilleur délai possible ;

CONSIDÉRANT que Germain Lapalme et fils inc. est le plus bas soumissionnaire conforme ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Côté Jean et associés ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c C 65-1)* ;

CC-2018-104 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

D'accorder l'octroi du contrat à Germain Lapalme et fils Inc. le plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 1 642 759,30 \$ (excluant les taxes), conditionnellement à la confirmation de l'aide financière de 802 865 \$ par le MÉES;

QUE le président et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PROJETS ÉCOÉNERGÉTIQUES - ADOPTION

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution CC-2017-08 du 17 janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Sommets souhaite confier un mandat de réalisation intégrée avec une garantie de performance à une firme spécialisée ;

CONSIDÉRANT que la résolution CC-2017-08 doit être modifiée pour se lire de la façon suivante :

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) demande aux commissions scolaires de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) ;

CONSIDÉRANT qu'à compter de 2020, les chaudières à l'huile ne pourront plus être utilisées comme principale source d'énergie pour le chauffage des établissements ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Sommets devra procéder au remplacement des chaudières à l'huile dans certains établissements pour se conformer à cette nouvelle législation ;

CONSIDÉRANT la vétusté de certains équipements mécaniques ;

CONSIDÉRANT que le MÉES est disposé à subventionner une partie des coûts des travaux de remplacement dans le cadre de la mesure 50643 « Établissements écoresponsables » ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Sommets désire également poursuivre la réalisation de projets écoénergétiques dans le cadre des mesures 50641 « Efficacité énergétique » et 50642 « Remise au point des systèmes » ;

CONSIDÉRANT que les coûts de projets écoénergétiques se financent, en partie, à même les économies d'énergie ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c C 65-1), la Commission scolaire des Sommets devra procéder à un appel de candidatures et à un appel de propositions lesquelles devront faire l'objet d'évaluations par un comité de sélection ;

CC-2018-105

Il est proposé par Daniel Lavoie, commissaire, et résolu :

QU'une demande soit faite au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la réalisation de projets écoénergétique dans le cadre des mesures 50641 « Efficacité énergétique », 50642 « Remise au point des systèmes » et 50643 « Établissements écoresponsables » sous réserve des règles d'admissibilité et de gestion du cadre normatif ;

QUE la directrice générale et le directeur du Service des ressources financières et matérielles soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Sommets tous les documents nécessaires ou utiles pour mener à bien les projets écoénergétiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE – ÉCOLE PRIMAIRE DE L'ARC-EN-CIEL

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2018-2028, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) n'a pas retenu le projet d'ajout d'espace pour un gymnase à l'école de l'Arc-en-Ciel ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du PQI 2019-2029, le MÉES invite les commissions scolaires à déposer leurs demandes ;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT que le PQI 2019-2029 permet de déposer de nouveau une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511) ;

CONSIDÉRANT que l'école primaire de l'Arc-en-Ciel de Saint-François-Xavier-de-Brompton qui accueille présentement 215 élèves, ne dispose pas de gymnase ;

CONSIDÉRANT que les cours en éducation physique se donnent dans deux locaux-classe adjacents ;

CONSIDÉRANT que la capacité d'accueil de cette école est déjà atteinte ;

CONSIDÉRANT que cette école est aménagée pour répondre aux besoins des élèves ayant un handicap physique ;

CONSIDÉRANT que la prévision de la clientèle démontre une hausse d'une soixantaine d'élèves au cours des cinq prochaines années ;

CONSIDÉRANT l'importance de l'activité physique pour la santé de nos élèves ;

CONSIDÉRANT les impacts de l'activité physique sur la réussite éducative de nos élèves ;

CC-2018-106 Il est proposé par Annic Gingras, commissaire, et résolu :

QU'une nouvelle demande d'ajout d'espace pour la formation générale (50511) pour l'école primaire de l'Arc-en-Ciel de Saint-François-Xavier-de-Brompton soit déposée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEMANDE D'AJOUT D'ESPACE – ÉCOLE PRIMAIRE DES DEUX-SOLEILS

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) invite les commissions scolaires à déposer leurs demandes ;

CONSIDÉRANT que le PQI 2019-2029 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale (mesure 50511) ;

CONSIDÉRANT que l'école primaire des Deux-Soleils de Magog est constituée de deux pavillons non reliés entre eux ;

CONSIDÉRANT que l'école primaire des Deux-Soleils de Magog qui accueille présentement 183 élèves, ne dispose pas de gymnase ;

CONSIDÉRANT que les cours en éducation physique se donnent dans une salle polyvalente dans chacun des pavillons ;

CONSIDÉRANT l'importance de l'activité physique pour la santé de nos élèves ;

CONSIDÉRANT les impacts de l'activité physique sur la réussite éducative de nos élèves ;

CC-2018-107 Il est proposé par Daniel Lavoie, commissaire, et résolu :

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

QU'une demande d'ajout d'espace pour la formation générale (50511) pour l'école primaire des Deux-Soleils de Magog soit déposée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Le président souhaite à tous une belle rentrée.

COMMUNICATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Édith Pelletier souhaite à tous une belle rentrée et invite les membres du conseil des commissaires au lancement du PEVR qui aura lieu le 17 septembre 2018.

CLÔTURE DE LA SÉANCE À 21 h 18

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

CC-2018-108

Il est proposé par Lisette Fréchette, commissaire, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le président

La secrétaire générale